

## **Mairie**

Le Mas

07360 St Fortunat sur Eyrieux

Tel : 04 75 65 23 96

Fax : 04 75 65 20 26

Courriel : [mairie-st-fortunat-seyrieux@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-fortunat-seyrieux@wanadoo.fr)

### **Extrait du registre des délibérations SEANCE CONSEIL MUNICIPAL Du 12 Avril 2016**

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14

Le 12 Avril 2016 à 20 h 30 en mairie, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian FEROUSSIER, maire de St Fortunat sur Eyrieux.

Etaient présents ou représentés les membres en exercice : Thierry Allibert, Anne-Marie Allibert, Carine Aymard, Philippe Debouchaud, Patricia Dony, Patrick Duprat, Marga Eijkhout, Paul Lafosse, Cendrine Martin, Karine Sadaune, Romain Vialle, Blandine Viazac, Laurent Vigne

Etait absent : Florent Palix

Secrétaire de séance : Cendrine Martin

#### **1/Approbation Comptes administratifs CA 2015 et reprises des résultats**

M. Philippe DEBOUCHAUD, adjoint, présente les comptes administratifs 2015 des divers budgets communaux, à savoir :

- Le Budget Général communal
- Le budget eau potable

Au vu des balances éditées par le percepteur, les comptes administratifs des différents budgets sont approuvés.

La reprise des résultats est également approuvée pour chaque budget.

#### **2/Approbation compte de gestion 2015**

Les comptes de gestion 2015 des organismes municipaux, à savoir :

- Le Budget Général communal
- Le budget eau potable

Dressés par le receveur municipal sont présentés au conseil municipal.

L'assemblée après en avoir délibéré :

Au vu des différents budgets primitifs et des décisions modificatives,  
Ayant voté les compte administratifs 2015,  
Au vu de la balance des comptes,

Déclare que les comptes de gestion ci-dessus désignés, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### 3/ Vote du taux des taxes communales 2016

Les membres de l'assemblée, après en avoir délibéré, fixe le taux des taxes locales pour l'exercice 2016, à savoir :

Taxe d'habitation	17,98 %
Taxe Foncier Bâti	13,04 %
Taxe foncier non bâti	66,23 %

### 4/ Vote des subventions et participations 2016

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante alloue les subventions 2016 ci-dessous :

Organisme	Montant	Nature	Vote
Association de Chasse	100 €	Subvention 2016	A l'unanimité
Eglise Réforme Moyen-Eyrieux	100 €	Subvention 2016	A l'unanimité
Intégrales des boules	100 €	Subvention 201	A l'unanimité
OGEC Ecole privée St-Joseph	16.600 €	Subvention 2016 : 26 élèves x 600 € + 4 élèves x 250 €	A l'unanimité
OGEC Ecole privée St-Joseph	900 €	Subvention 2016 : Sorties pédagogiques : 30 élèves x 30 €	A l'unanimité
Union Fédérale des anciens combattants	100 €	Subvention 2016	A l'unanimité
Ensemble et Solidaires	100 €	Subvention 2016	A l'unanimité
ADAPEI Ardèche – Opération brioches	100 €	Subvention 2016	A l'unanimité
Association Louis Lucien Rochat	100 €	Subvention 2016	A l'unanimité
Les Passes montagnes	100 €	Subvention 2016	A l'unanimité
Club Evénement	6.000 €	Subvention 2016	A l'unanimité
Association Patrimoine et Culture	100 €	Subvention 2016	A l'unanimité
Sou des Ecoles	100	Subvention 2016	A l'unanimité
Héridonis	100	Subvention 2016	A l'unanimité

Soit subventions allouées ce jour : **24.600 €**

Les participations annexées au budget primitif 2016 sont adoptées à l'unanimité.

### 5/ Vote des budgets primitifs communaux 2016

L'assemblée municipale, après avoir examiné les propositions budgétaires 2016 pour

- Le Budget Général communal
- Le budget eau potable

Approuve à l'unanimité les différents budgets primitifs communaux, ainsi que le détail des diverses subventions et participations et la reprise des résultats 2015.

## **6/ Sponsoring plaquette festivités d'été**

M. Christian FEROUSSIER fait état de la création d'une plaquette pour les festivités d'été pour l'année 2016 et par la même présente la programmation des animations.

Cette plaquette, en format B5 de 8 pages, servira de support de communication pour la programmation de nos festivités du mois de Juillet, Août et Septembre 2016.

Pour ce faire, la commune sollicitera les aides au financement de cette plaquette auprès des sponsors privés.

Parution dans plaquettes

Espace plaquette 9 x 4 cm, 8.000 exemplaires : 75 euros

Ce tarif s'entend pour tout soutien aux manifestations induites par la collectivité au cours de la saison d'été 2016

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale

- Vote cette proposition à l'unanimité,
- Mandate son maire pour rechercher les aides au financement auprès des sponsors privés.

## **7/ Natura 2000 : Consultation officielle des périmètres des sites : extension du site Natura 2000, FR820, 1658, B6, « vallée de l'Eyrieux et ses affluents »**

En date du 7 Mars 2016, la Préfecture a adressé un dossier de consultation des communes et EPCI relatif au site Natura 2000 indiquant le projet d'extension de périmètre du Site Natura 2000 et en particulier « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents ».

L'objectif de Natura 2000 est la mise en œuvre d'une gestion adaptée des habitats naturels, des plantes ou des espèces animales rares et vulnérables à l'échelle européenne.

Les modifications du périmètre du site sur lesquelles porte la consultation résultent de la proposition du comité de pilotage de ce site. Cette instance, placée sous la présidence d'un élu local, a conduit l'élaboration du document.

Le périmètre retenu sur la Commune de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux est la partie Nord-Ouest et de part et d'autre de la rivière l'Eyrieux (Cf document).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Rejette le nouveau périmètre concernant l'extension du site Natura 2000 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents.

Il est à noter deux abstentions à cette délibération.

## **8/ Demande subvention Association Club Evénement**

M le maire fait état de la demande de l'Association Club Evénement, porteur du projet de l'animation « Nocturne Sciences » qui se déroulera le 21 Juillet 2016 sur la commune de St Fortunat.

La participation financière de Saint-Fortunat serait de l'ordre de 1.000 euros.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale :

Approuve le projet d'animation « Nocturne Sciences » et s'engage au versement d'une participation financière à l'Association Club Evénement à hauteur de 1.000 €.

## **9/ Demande subvention Association Club Evénement**

M le maire fait état de la demande de l'Association Club Evénement, porteur du projet de l'animation « Sportunat » qui se déroulera le 11 Septembre 2016 sur la commune de St Fortunat. La participation financière de Saint-Fortunat serait de l'ordre de 1.000 euros.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale :

Approuve le projet d'animation « Sportunat » et s'engage au versement d'une participation financière à l'Association Club Evénement à hauteur de 1.000 €.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 23 h 00